

Bilan de l'atelier « ressources et risques naturels »

Animateur :

Christophe RUELLAN – SOLIHA Jura

Le diagnostic territorial réalisé a mis en évidence un certain nombre de risques naturels. Ils sont assez peu importants et bien localisés.

Un des objectifs de l'atelier est de confirmer les informations et de les compléter par la connaissance de terrain des élus.

En matière de ressources en eau potable, l'objet est de confirmer les informations connues.

Autre enjeu celui des énergies renouvelables : quelle est la capacité du territoire ? Quelles sont les ressources du territoire susceptibles d'être exploitées demain ? Quels sont les enjeux en matière d'urbanisme ?

Risques naturels :

La commune de Reithouse précise que le secteur du lavoir est régulièrement inondé (il s'agit du point bas de la vallée).

Nancuisse concentre l'arrivée de plusieurs cours d'eau et les inondations y sont régulières (l'étude IPSEAU identifie ces phénomènes).

Inondation de la Thoreigne : régulièrement la rivière passe par-dessus la route départementale mais elle n'atteint pas les zones urbanisées de Beffia ou de Moutonne.

Autre risque à prendre en compte : les phénomènes d'éboulement sur le secteur du Revermont. Il y a un enjeu fort à maintenir la couverture forestière pour stabiliser les sols sur ce secteur.

Un autre problème constaté par le passé concerne les effets sur les canalisations (eau et assainissement) du phénomène de retrait gonflement des argiles.

Ressource en eau potable :

Syndicat de la Région d'Orgelet :

Le captage se trouve en tête du Valouzon. Il y a deux captages. Des problèmes de turbidité ont couramment lieu. Il y a une usine de filtration mais lorsqu'il pleut beaucoup, l'usine est saturée et les pannes sont régulières.

Le syndicat d'Orgelet est bouclé avec celui de Vouglans ce qui permet de palier à ces difficultés.

Ce problème est ponctuel mais récurrent. Des travaux ont été réalisés et la situation devrait s'améliorer.

L'idéal serait de mettre en place un système pour éviter de consommer quand il y a un problème de turbidité...

Syndicat Heute-la-Roche

Le réseau connaît un problème de présence de cuivre dans l'eau distribuée. Ce cuivre se charge dans les canalisations. Il y a un problème de fond sur le réseau.

Par ailleurs la capacité d'alimentation est limitée.

Des interconnexions sont possibles avec les autres syndicats.

Le territoire compte de nombreuses sources qui autrefois alimentaient les habitants. Il paraît intéressant à l'occasion du PLUi de les recenser et de faire en sorte de les préserver en tant que patrimoine local mais aussi en tant que ressources pouvant être mobilisée un jour.

Le territoire comporte d'anciennes décharges disséminées çà et là. Il faudrait les localiser et les identifier pour conserver la mémoire de ces sites pollués.

La localisation des exploitations agricoles doit être réfléchi en fonction des problématiques de protection de la ressource en eau potable, mais aussi en fonction de la possibilité pour les exploitants d'utiliser des ressources locales (puits...) ce qui réduirait d'autant la consommation sur les réseaux.

Un débat s'engage sur la question de la récupération de l'eau de pluie et de sa réutilisation à des fins domestiques.

L'utilisation pour le jardinage ne pose pas de problème. En revanche, l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages sanitaires nécessite des doubles installations et pose le problème pour la collectivité gestionnaire de l'assainissement de l'absence de taxes.

Il n'apparaît pas souhaitable d'imposer mais plutôt de recommander la récupération de ces eaux de pluie à des fins domestiques.

Energies renouvelables

Eolien :

L'éolien n'est pas adapté au territoire qui comporte trop de contraintes.

La question de l'éolien pour les particuliers avec des éoliennes de taille réduite pose débat. Certaines communes sont résolument contre pour des motifs paysagers et de gêne du voisinage.

Pour les petites éoliennes, il faut se laisser la possibilité de permettre l'implantation en fonction des évolutions techniques qui pourraient voir le jour. Un débat doit être ouvert sur ce sujet et notamment en ce qui concerne les limitations de hauteur.

Energie solaire :

Les centrales solaires au sol ne sont pas une solution. Cet avis est globalement partagé par les participants à l'atelier. Il faut privilégier la pose de panneaux solaires sur les toits de grandes surfaces, agricoles, commerciales ou industrielles. Des incitations pourraient être trouvées pour faciliter ce genre de réalisations.

Dans tous les cas, il ne faut pas les imposer dans le règlement du PLUi car cela serait contre-productif.

Il faut réfléchir aussi à la possibilité de créer des centrales solaires villageoises.

Hydroélectricité

A priori, le territoire présente dans ce domaine une ressource assez importante au vu du nombre de moulins et de cours d'eau présents. Cependant, pour certains participants, le développement de l'énergie hydro-électrique sur les cours d'eau qui traversent le territoire serait écologiquement catastrophique et ne doit absolument pas être mis en œuvre. Au contraire, il faudrait détruire les seuils existants.

Bois

Le bois énergie pose un problème : il y a une demande importante mais plus de candidats pour réaliser de l'affouage. La ressource locale n'est plus exploitée, c'est une difficulté pour les communes.